REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi ******



MINISTERE DES PECHES ET DE l'ECONOMIE MARITIME (MPEM)

DIRECTION DE LA PROTECTION ET DE LA SURVEILLANCE DES PECHES (DPSP)



RESUME BULLETIN DES STATISTIQUES DU PREMIER TRIMESTRE 2023

Cité Fenêtres Mermoz - Dakar - Corniche Ouest

Email: surpeche@hotmail.com - BP: 3656

Tél. : 33 860 24 65 - Fax : 33 860 31 19

RESUME

Au premier trimestre de l'année 2023, le suivi des activités menées contre la pêche illicite par l'Autorité compétente, la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP), a démontré les résultats ci-dessous :

Des opérations régulières d'inspection et de contrôle ont été menées à quai, en mer. Les Eléments Français au Sénégal (EFS) ainsi que la Marine nationale ont également contribué aux actions de surveillance et contrôle des pêches. Globalement, pour les navires de pêches industrielles, 773 inspections et ou contrôle ont été effectuées au premier trimestre en 2022 contre 710 à la même période en 2022; soit une légère hausse de 8,8%.

Les activités combinées de contrôle et d'inspection ont été réalisées par les services déconcentrés chargés de la surveillance des pêches, avec le concours des centres secondaires tout au long de la façade maritime. Au total, 3 896 pirogues ont été contrôlées contre 2295 au premier trimestre de l'année 2022; soit une évolution importante de 69,76%.

Ces opérations de suivi, contrôle et surveillance des pêches ont permis de réaliser

06 arraisonnements de navire de pêche industrielle et 857 pirogues

sénégalaises de pêche artisanale.

La certification de captures des produits de la pêche, a atteint **78 922,06 tonnes** contre **53 769 tonnes, comparativement à la période correspondante en 2022, soit une hausse de 46,78%.**

Le suivi de la sécurité des pêcheurs artisans a permis de recenser vingt-huit (28) cas d'accident en mer durant ce premier trimestre.